



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
Départementale
des Territoires (DDT)

Service : Politique Agricole et Développement Rural

Arrêté préfectoral n° 2024-XXXX
fixant le plan de chasse grand gibier durant la campagne 2024-2025
dans le département de la SAVOIE

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

- Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.425-6 à L.425-13 et R.425-2,
- Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} août 1986 modifié relatif à divers procédés de chasse, de destruction d'animaux nuisibles et à la reprise du gibier vivant dans le but de repeuplement,
- Vu l'arrêté ministériel du 26 juin 1987 modifié fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée,
- Vu le schéma départemental de gestion cynégétique 2018-2024 approuvé le 26 juillet 2018,
- Vu l'avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage réunie le 12 avril 2024,
- Vu le résultat de la participation du public suite à la mise à disposition du projet d'arrêté par voie électronique sur le site des services de l'État du XX avril 2024 au XX mai 2024,

Considérant les travaux de la cellule de veille et d'orientation des plans de chasse et du bilan de la saison écoulée, présentés lors de la CVO du 12 mars 2024,

Considérant les derniers comptages de grand gibier effectués,

Sur proposition de la directrice départementale des territoires de Savoie,

Arrêté

Article 1.

Le nombre minimum et le nombre maximum d'animaux des espèces de grand gibier soumises à plan de chasse à prélever durant la campagne 2024-2025 pour l'ensemble du département de la SAVOIE sont encadrés comme suit :

Espèces	Minimum	Maximum
Cerf	1960	2800
Chevreuil	2310	3400
Chamois	2310	3300
Mouflon		50

Article 2.

Tout animal ou partie d'animal destiné à la naturalisation doit être accompagné du dispositif de marquage ou de l'attestation jusqu'à l'achèvement de la naturalisation.

Article 3.

La directrice départementale des territoires, le directeur de l'agence départementale de l'office national des forêts, le président de la fédération départementale des chasseurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

A Chambéry, le

Le Préfet

Annexe de l'arrêté préfectoral **DDT/SPADR n° 2024-XXXX**
fixant le plan de chasse grand gibier durant la campagne 2024/2025
dans le département de la SAVOIE

Unités de gestion CERF	Attribution	Minimum
ALBANNE TELEGRAPHE	155	70 % du maximum
BASSE TARENTEISE	190	
BAUGES	140	
BEAUFORTAIN	135	
BELLE ETOILE	10	
CHARTREUSE	80	
ENCOMBRES	185	
EPINE	45	
GLANDON	140	
GRAND ARC	65	
HAUTE MAURIENNE	370	
HAUTE TARENTEISE	115	
HURTIERES	190	
LAUZIERE	100	
MOYENNE TARENTEISE	230	
REVARDE-LEYSSE	115	
TROIS VALLEES	480	
VAL D'ARLY	55	

Unités de gestion MOUFLON	Attribution	Minimum
ARAVIS	0	
BAUGES	10	
BELLE ETOILE	5	
CHARTREUSE	10	
EAUX NOIRES	0	
ENCOMBRES	3	
FORET AIGUEBLANCHE	12	
MONT JOVET	10	

Unités de gestion CHEVREUIL	Attribution	Minimum
AIGUILLES D'ARVES	145	70 % du maximum
ARAVIS	45	
BASSE SAVOIE	185	
BAUGES	220	
BEAUFORTAIN	175	
BELLEDONNE	60	
BELLE ETOILE	70	
BELLE PLINIER	30	
BISANNE	100	
CHAPIEUX	60	
CHARTREUSE	200	
CHAUTAGNE	130	
ENCOMBRES	155	
EPINE	310	
GRAND ARC	115	
GRAND CHATELARD	50	
HAUTE MAURIENNE	125	
HURTIERES	150	
LA SAULIRE	50	
LAUZIERE	100	
MALGOVERT	60	
MONT JOVET	160	
MONTRAILLAN	115	
PARRACHEE	30	
REVARDE	260	
SETAZ	40	
SUD OUEST BAUGES	185	

Unités de gestion CHAMOIS	Attribution	Minimum
AIGUILLES D'ARVES	180	
ARAVIS	135	
BAUGES	225	
BEAUFORTAIN	380	
BEC ROUGE	45	
BELLECOTE	8	
BELLEDONNE	190	
BELLE ETOILE	60	
BELLE PLINIER	60	
BISANNE	120	
CHAPIEUX	45	
CHARBONNEL	70	
CHARTREUSE	90	
DENT PARRACHEE	80	
EAUX NOIRES	90	
ENCOMBRES	200	
EPINE	160	
GALOPPE	40	
GRAND ARC	65	
GRAND BEC	30	
GRAND CHATELARD	80	
GROS FOUG - CLERGEON	65	
HURTIERES	35	
JULIOZ	25	
LAUZIERE	190	
MARGERIAZ	65	
MONT CENIS	105	
MONT JOVET	60	
MONT POURRI	45	
REVARDE	60	
RIVE DROITE ARC	60	
ROC DES BŒUFS	10	
ROSSANNE COLOMBIER	40	
SANA	20	
SASSIERE	40	
SETAZ	110	